

**Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement**

**Séance du 1<sup>er</sup> février 2016**

Le lundi premier février deux mille seize, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, Mme Véronique BALDINI, Mme Sandra BOËLLE, Mme Caroline BRASSEUR, M. Gérard GACHET, M. Yves HERVOUET DES FORGES, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Jacques LEGENDRE, M. Marc LUMBROSO, M. Jérémy REDLER, Mme Hanna SEBBAH, Mme Laurence THOUIN, M. Pierre GABORIAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Éric HELARD, Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Julie BOILLOT, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Ann-Katrin JEGO, M. Thomas LAURET, M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, M. Michaël MIGUERES, Mme Marie-Hélène DORVALD, Mme Joséphine DE BEAUCORPS, M. Thierry MARTIN, Mme Véronique BUCAILLE, M. Christophe GIRBE, Mme Hélène ZWANG, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M. David ALPHAND, Mme Ghislaine SALMAT, M. Pierre-Alain WEILL.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Emmanuel MESSAS, M. Grégoire CHERTOK, Mme Valérie KHOURY.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

- Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 29 janvier 2016.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

- Adoption du compte rendu de la séance du 30 novembre 2015.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

- **2016 DU 54** Substitution de la dénomination Pont de Grenelle - Cadets de Saumur à celle de Pont de Grenelle (15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup>).

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2016 DFPE 120** Gestion et exploitation de deux établissements d'accueil collectif de petite enfance situés dans les 16<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements de Paris - Marché de services (article 30) - Lancement et modalités de passation.

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

- **2016 DJS 102** Maintenance multitechnique, de nettoyage et de sécurité des stades Charléty (13<sup>e</sup>) et Jean Bouin (16<sup>e</sup>) - Marchés de services - Modalités de passation.

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

- **2016 DJS 107** Paris Jeunes Vacances - poursuite du dispositif.

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

- **2016 DJS 140** Boutique et brasserie du stade Jean Bouin de Rugby (16<sup>e</sup>) - Avenants aux deux conventions d'occupation du domaine public.

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

- **2016 DPA 20** Parc des Princes (16<sup>e</sup>) - Marché complémentaire pour la surveillance des consoles - Approbation des modalités de passation et autorisation de signer le marché.

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

- **2016 DLH 59** Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations.

**M. Marc LUMBROSO rapporteur.**

- **2016 DDCT 01** Subventions sur les fonds du Maire d'un montant de 10.000 euros à quatre associations du 16<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme Hanna SEBBAH rapporteur.**

- **2016 DPA 15** Amélioration partielle du musée d'art moderne (16<sup>e</sup>) - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre de l'opération et à signer et à mettre en œuvre la convention de mandat avec Paris Musées.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

- Vœu relatif à la définition d'une véritable politique globale d'enseignement musical à Paris.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

- Vœu relatif à la condamnation du mouvement de boycott contre le pays d'Israël.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

M. GOASGUEN constate que le quorum est atteint et ouvre le Conseil à 18 h.

M. GOASGUEN fait part du mécontentement des élus du 16<sup>e</sup> arrondissement au sujet du chauffage de la Salle des Fêtes.

- Désignation du secrétaire de séance.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

Sur proposition de M. GOASGUEN, Mme DE BEAUCORPS est désignée secrétaire de séance.

- Adoption du compte rendu de la séance du 30 novembre 2015.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

Sur proposition de M. GOASGUEN et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement adopte le compte rendu de la séance du 30 novembre 2015.

- Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 29 janvier 2016.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

Sur proposition de M. GOASGUEN et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement adopte l'ordre du jour complémentaire du 29 janvier 2016.

- **2016 DU 54** Substitution de la dénomination Pont de Grenelle - Cadets de Saumur à celle de Pont de Grenelle (15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup>).

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI informe les membres du Conseil qu'il y a 75 ans, les Cadets de Saumur se battaient pour défendre les ponts de la Loire. Pour rendre hommage à leur courage, ce projet de délibération propose de substituer à la dénomination « Pont de Grenelle » celle de « Pont de Grenelle - Cadets de Saumur ».

Le projet de délibération 2016 DU 54 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DFPE 120** Gestion et exploitation de deux établissements d'accueil collectif de petite enfance situés dans les 16<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements de Paris - Marché de services (article 30) - Lancement et modalités de passation.

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

Mme BOËLLE précise que l'établissement qui concerne le 16<sup>e</sup> arrondissement est la future crèche qui sera située place Possoz, dont l'ouverture est prévue, en principe, à la fin de l'année 2016. La Maire de Paris souhaite lancer un marché public (article 30) relatif à la gestion et à l'exploitation de cet établissement, d'une capacité d'une trentaine de places, dont l'amplitude horaire sera élargie, surtout en soirée, de 8h à 19h30. Les places d'accueil seront attribuées par la Mairie de l'arrondissement. Le marché sera conclu pour une durée d'exploitation de 24 mois, reconductible au plus deux fois. S'ajoutera en plus une période préparatoire de 6 mois au maximum.

Mme BOËLLE propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération pour que la crèche puisse ouvrir en fin d'année.

Le projet de délibération 2016 DFPE 120 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DJS 102** Maintenance multitechnique, de nettoyage et de sécurité des stades Charléty (13<sup>e</sup>) et Jean Bouin (16<sup>e</sup>) - Marchés de services - Modalités de passation.

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

M. HERVOUET DES FORGES explique que la délibération concerne le stade Jean Bouin de Rugby. Elle est technique et aborde les questions de nettoyage et de sécurité.

La délibération vise à mettre en cohérence les marchés de maintenance multitechnique, de nettoyage et de sécurité des stades Charléty et Jean Bouin en créant un nouveau marché, avec six lots séparés et dissociables. Les lots 4 à 6 concernent le stade Jean Bouin.

La durée du nouveau marché est de 42 mois non renouvelable.

Le montant, de plus de 2,5 millions d'euros, est à inscrire au budget de fonctionnement de la Direction de la jeunesse et des sports.

Pour l'ensemble des lots, une visite préalable des sites est vivement conseillée.

M. HERVOUET DES FORGES propose d'émettre un avis favorable, tout en regrettant ce montant élevé.

Le projet de délibération 2016 DJS 102 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DJS 107** Paris Jeunes Vacances - poursuite du dispositif.

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

M. HERVOUET DES FORGES indique que le dispositif Paris Jeunes Vacances, qui existe depuis 2003, aide les jeunes à concrétiser des projets de vacances autonomes.

Les aides sont désormais de 100 ou 200 euros, sous condition de ressources. Le dispositif a été élargi aux mineurs de plus de 16 ans.

Le budget alloué évolue en fonction de la population de chaque arrondissement. Le solde non consommé des enveloppes budgétaires est réparti entre les arrondissements qui en font la demande. Le budget est de 151.500 euros pour l'ensemble de Paris.

Les arrondissements sont convenablement concertés et engagés dans le dispositif. Le 16<sup>e</sup> arrondissement a attribué une aide à 11 dossiers en 2015, ce qui représente une légère diminution par rapport à 2014.

M. HERVOUET DES FORGES remarque que ce dispositif, relativement complexe, devrait être simplifié pour rencontrer un plus grand succès.

M. HERVOUET DES FORGES propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2016 DJS 107 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DJS 140** Boutique et brasserie du stade Jean Bouin de Rugby (16<sup>e</sup>) - Avenants aux deux conventions d'occupation du domaine public.

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

M. HERVOUET DES FORGES considère que cette délibération est singulière, car elle vise à revenir sur les conventions d'occupation temporaire du domaine public accordées à la SASP Stade Français Paris Rugby. La convention pour l'exploitation de la boutique et la convention pour l'exploitation de la brasserie sont entrées en vigueur le 31 mars 2013, mais leur exploitation n'intéresse finalement plus le club résident du Stade Français Paris Rugby, qui demande donc de se désister de son droit d'occupation des deux espaces en question. D'où une résiliation d'un commun accord des deux conventions précitées. L'emprise libérée serait intégrée au périmètre du bail de la RIVP, qui occupe déjà certains espaces autour du stade.

Dès le début de ce dossier, la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement avait alerté sur l'attractivité douteuse de ce stade, qui a coûté près de 200 millions d'euros, et de ses annexes. Le Stade Français Paris Rugby n'a d'ailleurs pas souhaité être pleinement concessionnaire du stade.

M. HERVOUET DES FORGES propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération, mais regrette l'état actuel de ce stade de rugby qui, même s'il est bien réalisé, est un véritable poids, d'un point de vue budgétaire, pour les Parisiens.

M. LAURET souligne que cette délibération a avant tout pour but de permettre que les marchés entre les stades Charléty et Jean Bouin soient communs, sans autre considération politique.

M. HERVOUET DES FORGES signale que cette dernière intervention concerne le projet de délibération précédent.

M. LAURET remarque que des start-up dédiées au sport sont installées dans le stade, autour du Tremplin. L'espace qui est dévolu au Tremplin pourrait donc être accru à la suite du désistement de la SASP Stade Français Paris pour occuper la boutique et la brasserie.

M. GOASGUEN espère que la RIVP pourra aider les start-up dans leur développement.

M. GOASGUEN propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2016 DJS 140 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DPA 20** Parc des Princes (16<sup>e</sup>) - Marché complémentaire pour la surveillance des consoles - Approbation des modalités de passation et autorisation de signer le marché.

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

M. HERVOUET DES FORGES précise que le Conseil de Paris a approuvé, par diverses délibérations, des appels d'offres pour la mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes. Un système de surveillance a notamment été mis en place avec des éléments très techniques tels que des câbles de précontrainte.

M. HERVOUET DES FORGES rappelle que pour la mise aux normes pour l'Euro 2016, la Ville de Paris a déjà alloué un budget à hauteur de 20.163.927 euros TTC, en plus de ce que la SESE a elle-même consacré à la rénovation de cet équipement. Les installations techniques et de sécurité évoquées dans ce projet de délibération représentent un coût de 245.680 euros. La maîtrise d'ouvrage nécessite la passation d'un marché complémentaire.

M. HERVOUET DES FORGES propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2016 DPA 20 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DDCT 01** Subventions sur les fonds du Maire d'un montant de 10.000 euros à quatre associations du 16<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme Hanna SEBBAH rapporteur.**

Mme SEBBAH rappelle que les fonds du maire sont financés grâce aux fonds recueillis à l'occasion des quêtes des mariages et aux dons. Elle propose aujourd'hui l'attribution sur ces fonds de subventions à plusieurs associations :

- 1.000 euros à l'association « APE école maternelle Parc des Princes », qui organise des actions auprès des élèves et qui contribue à l'animation dans le cadre des projets d'école ;
- 4.500 euros à l'association « Académie de Musique », qui a pour vocation de créer, à travers la musique, un lieu d'épanouissement humain et culturel. Elle organise également des concerts de très grande qualité pour les jeunes en difficulté et en situation de handicap ;

- 3.500 euros à l'association « Conférence Saint-Vincent-de-Paul Saint-Honoré-d'Eylau », qui a pour vocation d'améliorer et de compléter les distributions gratuites des vivres alimentaires aux familles défavorisées, généralement envoyées par le CAS du 16<sup>e</sup> arrondissement ;
- 1.000 euros à l'association « MIRELA », qui anime chaque année des spectacles gratuits dans une roulotte au bénéfice des enfants et des familles qui participent à ces événements.

Mme SEBBAH propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2016 DDCT 01 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DPA 15** Amélioration partielle du musée d'art moderne (16<sup>e</sup>) - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre de l'opération et à signer et à mettre en œuvre la convention de mandat avec Paris Musées.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

Mme BOULAY-ESPERONNIER énonce que le musée d'art moderne, situé sur l'avenue du Président Wilson, d'une superficie de 21.000 m<sup>2</sup> répartie sur 6 niveaux, a une collection spécialisée en art moderne et contemporain d'environ 9.400 œuvres.

Plusieurs problématiques fonctionnelles et techniques doivent être résolues par le musée. Une opération d'amélioration partielle du musée doit donc être menée. Les objectifs de cette opération sont :

- D'améliorer les conditions d'accueil du public ;
- De développer les ressources propres du musée par une valorisation commerciale ;
- D'améliorer les conditions de travail des personnels ;
- D'améliorer les conditions de conservation des œuvres dans les salles d'expositions temporaires du niveau 6.

Le musée devrait pouvoir rester ouvert pendant les travaux. Les zones touchées par les travaux feront l'objet de fermetures partielles.

Les études de maîtrise d'œuvre sont programmées pour être réalisées du 2<sup>e</sup> trimestre 2016 au 3<sup>e</sup> trimestre 2018.

Sur le plan budgétaire, l'opération est évaluée à 8 millions d'euros, toutes dépenses confondues, dont 1 million d'euros financés grâce aux ressources propres de Paris Musées ou par mécénat.

En vue de ces travaux importants et nécessaires pour le musée, la Maire de Paris demande l'autorisation de prendre toutes les décisions relatives à la mise en œuvre de l'opération et l'autorisation de signer et de mettre en œuvre la convention de mandat avec Paris Musées.

Mme BOULAY-ESPERONNIER propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

M. GOASGUEN se félicite que cet espace important du Palais de Tokyo qu'est le Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris voit son attractivité se renforcer grâce à cette opération de modernisation..

Le projet de délibération 2016 DPA 15 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DLH 59** Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations.

**M. Marc LUMBROSO rapporteur.**

M. LUMBROSO indique que la Ville de Paris a fixé, pour la mandature, un objectif de transformation de 250.000 m<sup>2</sup> de locaux à usage de bureaux en locaux à usage d'habitation moyennant l'exonération

de la taxe foncière et en maintenant la possibilité de retour à l'usage antérieur de ces locaux, pendant une durée de 15 ans.

Ce dispositif de changement d'usage, créé par la loi du 6 août 2015, est temporaire. La procédure est très simple, car elle ne demande qu'une simple déclaration à la Mairie, ainsi qu'une déclaration sur l'honneur de la véracité des informations données.

Si dans ce délai de 15 ans aucun retour à l'usage initial n'a eu lieu, les locaux seront définitivement destinés à l'habitation.

M. LUMBROSO propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

M. LAURET explique que cet article d'inspiration souple, voire libérale, est positif et vise à favoriser les choix, sans que les propriétaires ne se retrouvent bloqués par ces choix et sans possibilité de revenir en arrière.

M. GOASGUEN estime que cette délibération est très bonne et pense qu'elle est influencée par M. Emmanuel MACRON, qui est d'ailleurs « très proche » de la Maire de Paris. Ce dernier a visiblement réussi à faire pénétrer un peu de libéralisme dans ces dispositions !

Le projet de délibération 2016 DLH 59 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- Rapports d'activité des conseils de quartier : Auteuil Sud - Auteuil Nord - Muette Sud et Nord - Dauphine - Chaillot.

Auteuil Sud :

Mme THOUIN informe les élus qu'en 2015, le Conseil de quartier d'Auteuil Sud s'est réuni deux fois en séance plénière :

- Le 17 mars 2015, au centre d'animation du Point du Jour, sur le thème de la propreté du quartier, avec le concours de Mme BALDINI ainsi que de M. Reynald GILLERON, responsable du service Propreté de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement ;
- Le 24 septembre 2015, dans le préau de l'école Murat, sur le thème de la sécurité, en présence de M. GOASGUEN, de M. GACHET, du commissariat central et des pompiers du centre de secours d'Auteuil. Les problématiques liées au 183, boulevard Murat ont alors été abordées, tout comme la question de l'incendie de la nuit du 13 juillet 2015 où une vingtaine de voitures ont été incendiées.

Mme THOUIN précise qu'une réunion restreinte des conseillers de quartier dédiée aux animations s'est tenue en janvier 2015 afin de définir les orientations d'animations locales pour le quartier. Six séances de ciné-club ont été organisées :

- *Le Roi et l'Oiseau*, le 28 avril 2015 :
  - Le matin pour les centres de loisirs ;
  - L'après-midi pour le public ;
- *Renoir*, le 16 juin 2015, en soirée ;
- *Les Gremlins*, le 28 octobre 2015, à l'occasion d'Halloween ;
- *Niko, le petit renne*, le 21 décembre 2015, à l'occasion des fêtes de Noël :
  - Le matin pour les centres de loisirs ;
  - L'après-midi pour le public.

Un vide-greniers dédié à la petite enfance a eu lieu le 4 octobre 2015 dans le parc Sainte-Périne, en partenariat avec Mme BOËLLE. À cette occasion, un spectacle pour enfants a été offert. Ce vide-greniers a pu accueillir 100 stands gratuits, réservés aux habitants de l'arrondissement.

En ce qui concerne le budget d'investissement, une réflexion est en cours pour déterminer les priorités du quartier.



Les conseils de quartier se sont dotés d'un nouvel outil de communication visuelle : deux kakémonos. Mme THOUIN salue la solidarité qui existe entre les élus chargés des conseils de quartier, puisque ces deux kakémonos ont été pris en charge par M. GABORIAU, sur le budget du quartier Chaillot.

M. GOASGUEN souligne que le 183, boulevard Murat reste un véritable problème. Des incidents ont encore eu lieu à cet endroit et un appartement est squatté. La situation est insupportable mais juridiquement difficile, dans la mesure où le juge civil étudie lentement ce problème. Les squats empêchent les personnes d'entrer dans l'immeuble. La police avait déjà lentement enquêté sur le trafic de drogue qui s'y déroulait. M. GOASGUEN relève également que des voitures ont été brûlées. Malheureusement, des réponses lentes de la part des autorités provoquent une situation qui devient de plus en plus difficile à gérer.

M. GOASGUEN propose de mettre cette question à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement suivant, pour montrer aux autorités que cette situation est inacceptable et se dégrade depuis 5 ans.

#### Auteuil Nord :

Mme BOILLLOT indique qu'elle a réuni deux fois les conseillers d'Auteuil Nord avec Mme DE BEAUCORPS, sa conseillère déléguée :

- Le 5 février 2015, sur le thème de la propreté, avec Mme BALDINI et M. GILLERON. Cette réunion, d'environ 2 heures, était très intéressante, avec beaucoup de réponses apportées aux personnes présentes ;
- Le 26 novembre 2015, sur le thème de la sécurité, qui a gagné une réalité encore plus grande après les attentats du 13 novembre 2015. Les questions initialement prévues sur Gros Boulaivilliers ont été rapidement évoquées. Le commissaire central adjoint a présenté, avant tout, le plan d'urgence. M. GACHET a quant à lui exposé les autres problématiques.

En ce qui concerne le budget d'investissement, le quartier Auteuil Nord bénéficiait de 16.528 euros à dépenser. Un gros effort a été fait sur la petite enfance, en aidant les deux crèches du quartier :

- 8.371 euros ont été octroyés à la crèche Serge Prokofiev pour installer un labyrinthe extérieur, un sol souple pour assurer la sécurité des enfants et des bancs ;
- 6.760 euros ont été octroyés à la crèche Rodin, avenue Adrien-Hébrard, afin d'installer une bibliothèque, un aquarium, un aménagement de coin repas, ainsi qu'un potager biologique.

Les 2.000 euros restants seront investis en 2016 sur d'autres projets.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, une enveloppe de 6.595 euros était prévue. Une animation de Père Noël a été mise en place le 9 décembre 2015, avec l'aide de Mme SEBBAH et de M. GABORIAU. Le Père Noël est parti de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement et est descendu jusqu'à la place Jean-Lorrain. Il a sillonné le quartier pendant tout l'après-midi. Cette animation a été un succès, avec plusieurs centaines d'enfants présents. 4.500 euros ont ainsi été dépensés. Les 2.000 euros restants ont été budgétés pour installer une ferme pédagogique au printemps sur la place Jean-Lorrain.

En octobre 2015, Auteuil Nord a eu l'honneur d'être chargé de la lettre d'information et le quartier a souhaité mettre à l'honneur la Fondation des Orphelins Apprentis d'Auteuil, puisque les 10 ans des Fées d'Auteuil ont été célébrés à ce moment-là.

#### Muette Nord et Muette Sud :

Mme SEBBAH informe le Conseil d'arrondissement que les conseillers se sont réunis deux fois :

- Le 29 janvier 2015 a eu lieu un conseil commun sur le thème de la propreté, avec la présence de Mme BALDINI et de M. GILLERON ;
- Le 12 novembre 2015, le Conseil de quartier de Muette Nord s'est rassemblé sur le thème du sport de proximité, avec l'intervention de M. HERVOUET DES FORGES ;

- Le 19 novembre 2015, le Conseil de quartier de Muette Sud s'est réuni sur le thème des associations, des commerces et de l'animation locale à la Maison des associations (MDA), mise en lumière à cette occasion. Mme Sophie MONTANGE, directrice adjointe de la Maison des associations, est intervenue pour présenter le fonctionnement de la MDA. M. REDLER a parlé de la vie commerçante, évoquant notamment les difficultés rencontrées par les commerçants du marché couvert à la suite des événements du 13 novembre 2015.

Le Conseil de quartier suivant se tiendra le 22 mars 2016.

En ce qui concerne le budget d'investissement, le Conseil de quartier de Muette Nord a financé l'aménagement de jeux, de banquettes et de vestiaires dans la crèche du Trocadéro.

En ce qui concerne les animations, le 6 septembre 2015 a été organisé un troc de livres, au Jardin du Ranelagh, qui a rencontré un vif succès. L'opération sera certainement reconduite au mois de juin 2016.

M. WEILL observe que les thèmes de la propreté et de la sécurité ont été abordés dans les différents conseils de quartier, ce qui ne l'étonne pas au vu de l'importance de ces sujets et des suggestions ou réclamations nouvelles de la part des riverains.

M. WEILL suggère d'étudier les possibilités d'investir davantage les riverains qui formulent des propositions positives notamment sur le budget participatif. Certes, comme les projets doivent être rendus en février et que les conseils suivants se tiennent en mars, le temps manque pour prendre en considération les remarques des habitants. Néanmoins, M. WEILL demande si une action a déjà été menée, ou est envisageable, sur les budgets participatifs, pour consulter davantage les personnes présentes aux réunions des conseils de quartier dans le but d'augmenter le nombre de demandes de ces dernières. En effet, au plus le 16<sup>e</sup> arrondissement fera de demandes de projets, au plus le nombre de projets acceptés sera élevé.

M. GOASGUEN répond que c'est déjà fait, l'information étant relayée auprès des conseils de quartier et du site Internet.

Mme SEBBAH ajoute qu'avant chaque conseil, une proposition est faite aux conseillers de compléter l'ordre du jour, avec une première partie sur des thèmes définis et une deuxième partie sur des questions diverses, avant d'aborder le budget.

M. WEILL remarque que comme le conseil de quartier suivant est en mars et que les demandes pour le budget participatif doivent être rendues en février, un envoi d'e-mails intermédiaires pourrait être envisagé.

Mme BALDINI constate qu'une réflexion devra être menée sur le nouveau règlement des parcs et jardins, dont le Bois de Boulogne. Mme BALDINI a participé à une réunion à l'hôtel de ville. Tous les arrondissements sont concernés. Mme BALDINI pense qu'il serait intéressant que cette question soit abordée lors des conseils de quartier, car les remarques des riverains pourraient être remontées.

Dauphine :

M. REDLER indique qu'un conseil de quartier sur le thème de la propreté a également été organisé. Ce thème a beaucoup intéressé les personnes du quartier. Mme BALDINI et M. GILLERON ont également participé à cette réunion.

De nombreuses réunions, plus restreintes, ont eu lieu avec des associations de riverains et des associations de commerçants, et des événements ont été organisés avec l'université Paris Dauphine.

M. REDLER et M. GABORIAU organiseront, dans les semaines suivantes, une réunion commune des quartiers Dauphine et Chaillot qui portera notamment sur les questions de sécurité. De nombreuses

problématiques peuvent en effet être traitées de manière conjointe. M. GACHET et la commissaire centrale du 16<sup>e</sup> arrondissement seront présents à cette réunion.

Chaillot :

M. GABORIAU note que le Conseil de quartier a été réuni en mars 2015, à l'école élémentaire Saint-Didier, avec la présence de M. REDLER, M. HERVOUET DES FORGES et Mme BALDINI. Cette réunion a été fort intéressante, car elle a mis en lumière le nombre très élevé d'interventions sur de multiples domaines du service Propreté du 16<sup>e</sup> arrondissement.

M. GILLERON a dressé un état des lieux pour le 16<sup>e</sup> arrondissement en général. En ce qui concerne plus précisément les problématiques du quartier Chaillot, se posent avant tout les questions :

- Des sols stabilisés ;
- Des interventions dans les rues les plus étroites, dont la rue Lauriston où se situent de nombreux commerces de bouche ;
- Des verbalisations des déjections canines qui sont, selon les intervenants, insuffisantes.

M. Vincent GOSSARD a donné un certain nombre de réponses étayées sur ces points. M. GILLERON a répondu aux questions posées sur les distributeurs de sacs pour les déjections canines, les dépôts quotidiens de la rue de la Manutention, la distribution de flyers sur les pare-brise dont les gens se plaignent grandement, ainsi que sur les mégots souvent jetés devant les entreprises. Une demande de rapprochement a été effectuée avec les entreprises pour installer à leurs entrées des cendriers. Une campagne de sensibilisation est nécessaire.

Comme chaque quartier, le quartier Chaillot a réalisé une lettre d'information au mois de décembre 2015.

M. GABORIAU ajoute que, comme l'a annoncé M. REDLER, une réunion commune sur la sécurité se tiendra le jeudi 10 mars 2016, au lycée Janson de Sailly, les quartiers Chaillot et Dauphine ayant des points communs sur cette question.

M. GOASGUEN note que les lettres d'information sont maintenues quartier par quartier et que la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement va tenter de développer ce système qui permet de prolonger l'information sur les conseils de quartier.

M. LAURET revient sur l'intervention de M. WEILL relative à la possibilité de présenter les projets qui ont été déposés au budget participatif. (Pour rappel, les votes ont eu lieu au mois de septembre.) Une telle action permettrait de les faire connaître et de rassembler un plus grand nombre de votants dans le 16<sup>e</sup> arrondissement pour porter les projets de l'arrondissement, mais également certains projets parisiens qui peuvent intéresser le 16<sup>e</sup> arrondissement.

M. GOASGUEN estime que l'adoption des projets du 16<sup>e</sup> arrondissement, notamment ceux sur la sécurité, où un besoin évident existe, serait déjà un succès. À travers les projets retenus dans le cadre du budget participatif, les écoles et les crèches pourraient être équipées de systèmes de surveillance opérationnels. Si des avancées existent en prélevant des sommes sur différents budgets, un budget spécifique dédié à ces questions permettrait de répondre rapidement à cette situation alarmante.

M. GOASGUEN juge que cette proposition de passer par les conseils de quartier est très bonne.

- Vœu relatif à la définition d'une véritable politique globale d'enseignement musical à Paris.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

Mme BOULAY-ESPERONNIER explique que ce vœu demande à la Maire de Paris de revenir sur sa décision purement comptable de supprimer les cours individuels de musique dans les centres d'animation.

M. HERVOUET DES FORGES, chargé de la Jeunesse et des Sports, présentera les détails de ce vœu.

Mme BOULAY-ESPERONNIER indique que ce vœu a délibérément été élargi à la volonté de réforme des conservatoires dans son ensemble, sujet qui sera étudié lors du Conseil d'arrondissement. Les concertations sont insuffisantes au début de cette réforme, alors que les enseignants comme les parents sont inquiets. Mme BOULAY-ESPERONNIER a pu en être témoin lors d'une récente réunion au conservatoire, le vendredi 29 janvier 2016.

L'enseignement individuel de la musique étant nécessaire à un enseignement de qualité, il ne faudrait pas que les heures individuelles de musique dans les conservatoires soient réduites, voire supprimées. La Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement reste donc très vigilante sur cette question.

M. HERVOUET DES FORGES abonde dans le sens de Mme BOULAY-ESPERONNIER. L'offre musicale du centre d'animation du 16<sup>e</sup> arrondissement, le Point du Jour, représente le tiers de l'offre globale de ce centre. Cette évolution de la politique d'enseignement musical, qui concerne particulièrement le 16<sup>e</sup> arrondissement, n'est pas satisfaisante. La Ville de Paris demande la suppression des cours individuels, structurellement déficitaires. M. HERVOUET DES FORGES fait remarquer qu'un certain nombre de prestations sont forcément structurellement déficitaires, comme les cours individuels de musique, les cours donnés aux enfants ou encore les cours donnés aux personnes en situation de handicap. M. HERVOUET DES FORGES estime que le rôle de ces centres d'animation est justement de se tourner vers ces populations précises. L'impact de cette demande sur le centre d'animation du 16<sup>e</sup> arrondissement sera considérable.

Comme le renouvellement de la délégation de service public (DSP) doit se tenir en 2016, ce sujet sera examiné par le Conseil d'Arrondissement. M. HERVOUET DES FORGES considère que quand la Ville de Paris confie une DSP à une association, elle ne devrait pas faire un cahier des charges qui ressemble à une régie. La DSP doit laisser au prestataire une certaine liberté, en ayant par exemple des activités déficitaires, dès lors que le bilan d'ensemble des activités ne l'est pas. La demande actuelle de la Ville de Paris est que chaque prestation soit à l'équilibre, ce qui diminue considérablement la marge de manœuvre du centre d'animation.

M. LAURET craint qu'il n'y ait une légère incompréhension. Il rappelle que 20.000 personnes sont accueillies dans les conservatoires en 2015/2016, soit 3.000 places supplémentaires créées depuis 2008. La Ville de Paris crée également 3 conservatoires supplémentaires. La politique de la Ville de Paris est donc une politique de développement.

Une critique de la logique comptable est possible, mais une bonne gestion des équipements et l'accueil du plus grand nombre de personnes sont souhaitables. Aucune diminution ou disparition de cours individuels de musique dans les conservatoires n'est annoncée. De plus, il y a la volonté d'ouvrir de nouvelles filières d'apprentissage collectif qui ne viendront pas en remplacement d'autres filières, mais en complément. Une filière « voix pour les chœurs et instruments » doit par exemple être créée. Se pose également la question de la double inscription. Elle n'est plus autorisée, dans le but de libérer des places qui étaient jusqu'alors occupées par les enfants qui participaient à deux options. Dans certains conservatoires, des filières transversales (musique et danse, par exemple) ont été créées, n'appliquant pas le principe de double inscription. La limitation de la double inscription doit permettre d'accueillir un plus grand nombre d'enfants.

M. LAURET observe qu'une suppression du choix de certains instruments en 1<sup>re</sup> année existe. Ce fait est exceptionnel et n'est pas lié à la réforme. Dans certains cas, les classes étaient pleines et les disciplines étaient complètes. Certains élèves en piano ou en guitare, par exemple, n'ont donc pas pu être admis.

Le choix a également été fait de procéder à des inscriptions par tirage au sort en 1<sup>re</sup> année. Ce n'est qu'à partir du niveau CE2 qu'une sélection fondée sur les compétences des enfants est effectuée.

Cette réforme doit permettre une ouverture des conservatoires au plus grand nombre et ne doit pas les réserver à une catégorie qui aurait préempté l'ensemble des dispositifs.

Enfin des groupes de travail seront mis en place dans chaque conservatoire afin de clarifier les objectifs de cette réforme, de permettre une réflexion collective et d'éviter une incompréhension ou l'utilisation politicienne de certains éléments.

M. GOASGUEN remarque que les comptables ont un problème de divisions sectorielles, mais dans la mesure où l'équilibre global est respecté, la question de certaines activités déficitaires ne devrait pas se poser.

Le vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL votant contre.

- Vœu relatif à la condamnation du mouvement de boycott contre le pays d'Israël.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

M. GOASGUEN est persuadé que ce sujet va certainement susciter un débat au Conseil de Paris et décide de présenter ce vœu de la manière la plus schématique possible estimant que le Conseil d'Arrondissement ou le Conseil de Paris ne sont pas des lieux adéquats à ce genre de débats. En effet, ces deux conseils n'ont pas vocation à faire de la politique nationale ou internationale.

M. GOASGUEN expose ce vœu par solidarité avec les autres arrondissements qui l'ont présenté. La question a été abordée à de nombreuses reprises et il était difficile de ne pas présenter ce vœu.

Le vœu a trait à la condamnation du mouvement de boycott contre Israël. À titre personnel, M. GOASGUEN est solidaire de ce vœu, car il est très hostile à l'appel au boycott qui est mené.

M. GOASGUEN affirme que la loi doit être respectée et elle interdit le boycott.

M. GOASGUEN regrette que ce débat ait lieu au Conseil de Paris, car il risque d'y avoir des dérapages, mais il propose d'émettre un avis favorable à ce vœu.

M. LAURET explique que le groupe PS est en parfait accord avec M. GOASGUEN sur le fait qu'un tel débat ne devrait pas avoir cours au Conseil d'arrondissement. Selon lui, ce vœu a certainement été inscrit à l'ordre du jour par solidarité avec le groupe LR, ce qui est compréhensible.

M. LAURET dit que la doctrine de la Mairie de Paris est de promouvoir l'idée de deux États pour deux peuples et de reconnaître la légitimité des aspirations nationales israélienne et palestinienne.

Il explique que le groupe PS est en accord avec le fond du vœu qui veut condamner les agissements menés par le « Boycott, Désinvestissement et Sanctions » (BDS) et condamner le boycott d'Israël, qui est d'ailleurs une attitude illégale en France depuis le 20 octobre 2015. Les appels au boycott dérapent. Au-delà des produits, les Israéliens eux-mêmes sont mis en cause. Tous ces éléments appellent à une position ferme de rejet de toute démarche de boycott et à une condamnation ferme du « Boycott, Désinvestissement et Sanctions », comme s'y est livré le Premier ministre, tel qu'évoqué dans le vœu.

En revanche, selon M. LAURET la rédaction du vœu pose trois soucis :

- Le point polémique du considérant sur le vœu déposé au Conseil de Paris, fin septembre 2015, qui aurait été rejeté sans motif de fond ;
- Le point afférent à la question du droit à l'autodétermination est un peu imprécis, car les Israéliens ne sont pas dans cette logique à ce stade ;
- L'ingérence potentielle de la Maire de Paris dans les choix programmatiques des établissements publics ou conventionnés, alors que la Ville de Paris ne dispose pas encore des pouvoirs de police.

Si le groupe d'opposition PS au Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement est en accord avec le fond du vœu, sa forme ne permet pas à ce groupe de voter pour. Le groupe PS ne participera donc pas au vote.

M. GOASGUEN admet que ce vœu est très mal rédigé mais il reste en accord avec le fond de ce vœu. Il comprend cependant la position du groupe PS.

Le vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL ne participant pas au vote.

➤ Questions diverses :

M. LAURET revient sur la proposition de faire un débat sur le projet de réforme du statut de Paris qui sera soumis au Conseil de Paris et qui, dans le cadre du calendrier global, y compris national, devait être évoqué lors de chacun des conseils d'arrondissement. M. LAURET estime qu'il est important de dire quelques mots sur cette question.

M. GOASGUEN répond que cette question n'a pas été inscrite à l'ordre du jour, car aucune information précise n'a été communiquée. Normalement, ce débat doit se tenir au Conseil de Paris. Pour l'heure, seule une lettre du Premier Adjoint à la Maire de Paris, M. Bruno JULLIARD, a été communiquée. Même si elle est intéressante, trois vœux doivent encore être proposés. Ces vœux doivent concerner :

- La fusion entre les administrations des départements de la Ville de Paris ;
- Les pouvoirs éventuels accordés aux arrondissements ;
- Le pouvoir de police.

Débattre de cette lettre sans les vœux qui l'accompagnent n'est pas productif. C'est pourquoi M. GOASGUEN propose d'attendre le débat au Conseil de Paris.

L'ordre du jour étant épuisé, M. GOASGUEN lève la séance du Conseil à 18 h 55.